

6 mai 2021

Régime juridique de l'Antarctique

Florian AUMOND

Maitre de conférences en Droit Public
Université de Poitiers

Le traité de Washington a consacré fin 1959, la Paix et la Science comme piliers du système juridique régissant l'Antarctique. Ce continent demeure le seul espace terrestre ne relevant d'aucune souveraineté, la plus vaste zone dénucléarisée et démilitarisée où la coopération scientifique internationale se déploie et l'un des espaces les mieux préservés. Sa qualification de « réserve naturelle » en 1991, consacre l'environnement comme le 3ème pilier de ce système qui vacille aujourd'hui notamment sous le développement des activités de tourisme et de bio-prospection.